

« Collaborateur » : quand le bourgeois fait de vous son égal pour mieux vous mettre à genoux...

Collaborateur/collaboratrice : mode de désignation des salariés, employés et subordonnés dans la plupart des entreprises contemporaines, ainsi que dans le discours médiatique comme politique. Notons que ce mot a connu un retournement historique stupéfiant : durant la Seconde Guerre mondiale, il désignait les partisans d'une collaboration avec l'envahisseur nazi avec, en option, l'assistance à la déportation de juifs. Désormais, il désigne les personnes qui signent un contrat de travail pour "collaborer" à la croissance des profits d'une entreprise privée. Notre langue est décidément pleine de surprises !

"Nos collaborateurs : l'énergie qui fait avancer notre groupe", [annonce fièrement Total sur son site web](#).

Après une acquisition juteuse, le PDG du laboratoire pharmaceutique Abbvie [explique au magazine L'Usine Nouvelle](#) : "C'est un grand moment pour l'entreprise et tous nos collaborateurs.

Nous sommes en train de créer le quatrième plus grand laboratoire mondial, c'est donc un nouveau chapitre stratégique."

Est-ce aussi un grand moment pour les actionnaires ?

Nier le lien de subordination pour nous priver de ses contreparties...

En parlant de collaborateurs plutôt que de salariés, les actionnaires et le patronat nous donnent une jolie place : ils font comme si nous étions leurs égaux. Ainsi, ils nient le rapport de domination qu'ils exercent sur nous via un contrat de travail pour mieux nous priver des contreparties qu'il comporte : temps de travail prédéfini, salaire fixe, mission claire.

Un bon collaborateur sera donc un salarié qui fait plus que ce que prévoit son contrat de travail. Il "s'implique", "s'engage", "ne compte pas ses heures" et, ce faisant, embrasse des intérêts qui sont contraire aux siens, puisqu'il ne bénéficiera pas de l'augmentation du profit qu'il génère.

On doit cette évolution langagière dans le monde du travail à une mode managériale relativement récente, diffusée sous le concept d'"expérience collaborateur". L'expérience collaborateur, ce serait de s'inspirer de la notion commerciale "d'expérience client" pour traiter ses salariés. En gros, leur faire passer un bon moment dans l'entreprise. *L'Expérience*

Collaborateur : Faites de vos employés les 1ers fans de l'entreprise ! est le titre enthousiaste d'un livre à succès publié en 2017.

L'idée est de prendre soin de ses salariés en leur faisant sentir qu'ils sont autre chose que des employés soumis : ils sont des collaborateurs ! Ce que le dictionnaire Petit Robert définit comme une **"personne qui travaille avec une ou plusieurs autres personnes à une œuvre commune"**. C'est beau...

Paradoxalement, ce terme flatteur s'est popularisé à mesure que le droit du travail se réduisait, sous le coup des lois El Khomri et Pénicaud, et que la souffrance au travail augmentait, à en croire les enquêtes récentes en la matière.

Certains sont plus collaborateurs que d'autres...

En 2015, quand le gouvernement "socialiste" commençait à démonter le code du travail pour favoriser le "dialogue social", "au plus près du terrain", le ministre du travail François Rebsamen [justifiait ainsi le fait de ne pas s'inquiéter d'une loi moins protectrice](#) : *"Le contrat de travail n'impose pas toujours un rapport de subordination entre employeur et salarié : il est signé par deux personnes libres qui s'engagent mutuellement"*. Tous égaux quoi. Mais il y en a qui sont plus égaux que d'autres, particulièrement quand le chômage de masse est la norme et qu'on a besoin de travailler pour payer son loyer.

L'épidémie de coronavirus a d'ailleurs nettement mis en valeur que certains étaient plus collaborateurs que d'autres : [il y a le collaborateur ouvrier ou employé, contraint de se rendre sur son lieu de travail et de s'entasser dans les transports en commun, et le collaborateur cadre et patron, qui peut télétravailler.](#)

"J'ai adoré collaborer avec vous, Gwendoline, mais maintenant faut vous casser"...

Car derrière la sympathique volonté "inclusive" de vous traiter comme si vous étiez l'égal du patron et de l'actionnaire, "l'œuvre commune" reste le monopole des possédants. Aucun effort significatif n'accompagne donc votre transformation de "salarié" en "collaborateur" de la part de votre employeur. En revanche, on en attend beaucoup plus de votre part : vous n'êtes plus un simple subordonné mais bien quelqu'un qui collabore et dont on attend souplesse, bonne volonté et surtout "engagement".

Un salarié peut vouloir faire respecter à la lettre son contrat de travail mais

un "collaborateur" ne doit pas être aussi tatillon : il doit être en empathie avec les objectifs de l'entreprise ! L'inverse n'est pas vrai : votre vie, on s'en tape, merci de laisser vos problèmes persos à la porte de la boîte. Mais en revanche, votre engagement est primordial !

Bref, le "collaborateur" ne gagne rien de plus que le salarié, même pas le respect. On lui demande d'embrasser les intérêts de ses supérieurs sans en cueillir les fruits, mais avec l'enthousiasme d'un frère d'arme. Comme un Français solidaire des Allemands en 39-45. Le sens de « collaborateur » n'a pas tant changé, finalement...